

Mars 2018

Le point info de l'USPO n°2 - Une actualité, plus proche de vous !



BILANS PARTAGÉS DE MÉDICATION AU JOURNAL OFFICIEL

L'avenant n°12 détaillant les modalités de mise en œuvre du bilan partagé de médication est paru au Journal officiel le 16 mars 2018. Il fait suite à l'avenant n°11 qui prévoyait le déploiement de cette nouvelle mission d'accompagnement dès le 1^{er} janvier 2018. Retrouvez ces documents sur le site www.uspo.fr

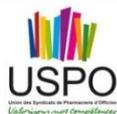
Le site Ameli.fr est désormais ouvert permettant l'inscription des entretiens pharmaceutiques et des bilans partagés de médication sur votre Espace Pro.

Votre mobilisation est essentielle pour continuer à faire avancer notre profession sur le dépistage, la prévention et autres suivis de patients, comme nous avons réussi à le faire pour la vaccination antigrippale.



BILAN ÉCONOMIQUE FÉVRIER 2018

Le bilan économique du mois de février 2018 est désormais connu. Pour la première fois, les chiffres d'affaires et la marge augmentent, comme en témoigne les résultats d'IMS-Pharmastat. La rémunération augmente de 0,59% en février 2018 par rapport à février 2017.



Bilan économique février 2018 Médicaments remboursables

Source IMS-Pharmastat

TOTAL METROPOLE	Unités	Ordonnances	Ordonnances 5+	CA PPUB TTC avec honoraires	rému tot HT
février 2017	209 319 164	47 079 251	6 596 431	1 974 600 106 €	407 716 948 €
février 2018	210 659 930	46 379 951	6 538 034	1 985 012 532 €	410 114 379 €
Evolution 2018/2017	1 340 766 0,64 %	-699 300 -1,49 %	-58 397 -0,89 %	10 412 426 € 0,53 %	2 397 432 € 0,59 %



ROSP GÉNÉRIQUES 2018

Le 14 mars dernier, l'USPO a signé avec l'Assurance maladie l'avenant n°13 relatif à la ROSP Génériques pour l'année 2018. Elle est basée, comme chaque année, sur un partage de l'économie supplémentaire entre l'Assurance maladie et les pharmacies d'officine liée à la substitution. Ce volume d'économie supplémentaire diminue mécaniquement pour deux raisons : la réduction de l'écart entre le prix du médicament princeps et son générique et un taux de substitution élevé. L'accord, prévoyant 280 millions d'euros pour le réseau officinal, intégrait dès juillet 2017 la baisse de 25 millions d'euros de la ROSP Génériques. Il n'y a aucune perte par rapport à ce qui été prévu.

L'absence de signature aurait entraîné la suppression de la ROSP Génériques pour toutes les officines, soit 115 millions d'euros pour 2018. Elle aurait également conforté ceux qui souhaitent un TFR généralisé et mis à mal l'équilibre économique de l'officine.

L'arrivée de l'EZETIMIBE et de l'association EZETIMIBE/SIMVASTATINE dans la liste des molécules cibles renforce considérablement le potentiel de la ROSP Génériques.

Vous pouvez accéder aux noms des molécules prioritaires sur le site www.uspo.fr.

Mars 2018

Pour rappel, l'USPO a obtenu que le GLICLAZIDE ne soit pas retenu dans le critère de stabilité pour la ROSP 2017 afin d'éviter des réclamations individuelles par les pharmaciens.

Le taux de substitution en décembre 2017 était de 88,1%. Il est prévu à 90% pour fin 2018 en excluant la LEVOTHYROXINE.

Selon l'Assurance maladie, la ROSP Génériques 2017 sera versée fin avril.



PAIEMENT DE LA ROSP FSE

Au cours de la dernière commission paritaire nationale (CPN), l'Assurance maladie nous a informés que la **ROSP FSE serait versée à partir du 16 mars**.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle convention pharmaceutique signée par l'USPO et l'Assurance maladie, permet une revalorisation du montant de la FSE de 0,064€ à 0,070€ par FSE lorsque le taux de FSE transmises est supérieur à 90%. Ces nouvelles dispositions seront appliquées pour la ROSP versée en avril 2019.



FACTURE SÉCURISÉE ET GARANTIE DE PAIEMENT

L'USPO a rappelé à l'Assurance maladie le caractère obligatoire de la garantie de paiement lorsque le flux est sécurisé, unique (régime obligatoire + régime complémentaire) et sans forçage pour les ACS et la CMU-C. **Le pharmacien réalisant une facture sécurisée doit être payé dans son intégralité, sans contestation possible.** Si vous constatez des rejets dans votre département, n'hésitez pas à nous le faire savoir par mail en objectivant les cas précis (copie des factures et des rejets à carlier@uspo-paris.fr) afin que nous puissions intervenir rapidement.



RETARDS DE PAIEMENT : LES PHARMACIES INDEMNISÉES

En début d'année, plusieurs pharmacies ont rencontré des difficultés de paiement pour certaines factures. Ces dernières ont toutes été identifiées et transmises par les départements concernés à l'Assurance maladie.

A la demande de l'USPO, **ces factures sont recyclées et payées automatiquement à chaque pharmacie entre mars et avril.** Au 15 mars 2018, 177 900 factures doivent encore être payées à 9 141 officines principalement en Ile de France, dans l'Ouest et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les retards de paiement pour les factures sécurisées à l'origine seront comptabilisés dans le calcul de la **pénalité de 10% de la part RO** pour non-respect des délais. Si le calcul de l'indemnité n'est pas automatisé, nous vous ferons connaître rapidement la procédure à mettre en œuvre.

L'USPO a mis en place une cellule de veille pour suivre ce dossier. Si vous constatez encore des difficultés quant au paiement de ces factures, n'hésitez pas à nous le faire savoir par mail (uspo@uspo.fr) afin que nous puissions prévenir rapidement la CNAMTS.



AUCUN PAIEMENT A L'APGIS POUR LES PHARMACIES UPSO ET NON SYNDIQUÉES

L'APGIS a récemment envoyé à l'ensemble des officines un appel de cotisation pour le Fonds Haut degré de solidarité (HDS) et pour le Fonds pour le développement du paritarisme (FNDP).

Pour rappel, l'USPO n'est pas signataire de l'accord concernant le HDS. N'étant pas étendu à toutes les officines, il s'applique uniquement aux officines adhérentes à la FSPF. **Elles sont les seules à devoir obligatoirement verser la cotisation de 2% à l'APGIS.**

L'accord désignant l'APGIS comme seul collecteur du FNDP n'a pas été approuvé par l'USPO. Il n'y a pas d'urgence à régler cette cotisation et encore moins à paramétrer l'APGIS dans votre DSN. **L'USPO souhaite laisser le choix aux officines, nous vous ferons savoir prochainement comment régler cette contribution.**